



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

DELIBERATION

Année : 2025
Numéro : 14
Objet : Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Le mardi 07 octobre 2025, le comité syndical convoqué le 29 septembre 2025 s'est réuni à le Poët-Laval, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Dominique ARNAUD .
Bourdeaux :	Mesdames Mireille BRUN , Catherine PEYSSON , monsieur Thierry DIDIER .
Bouvières :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Excusé.
Dieulefit :	Madame Geneviève MORENAS , messieurs Christian BUSSAT , Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Madame Fabienne SIMIAN .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Laurent BARBE , Patrick FAYN , Francis MORIN .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Messieurs Jérôme CUCHE , Richard BOUQUET , Patrick CHASSEPOT , Patrice MAGNAN .
Les Tonils :	Excusé.
Montjoux :	Madame Patricia VIOLET , monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Messieurs Eric KETLEY .
Salettes :	Monsieur Jean-Marie ICARD .
Souspierre :	Excusé.
Teyssières :	Madame Mireille BLANC .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s présent(e)s : 26

Procuration : 6

Quorum : 20

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Anne DESLOGES (procuration à monsieur R. BOUQUET), Frédérique LECOINTE (procuration à monsieur P. PATRY), Camille PERRIN (procuration à madame G. MORENAS), messieurs Damien BOMPARD (procuration à monsieur P. MAGNAN), Robert LEYMAN (procuration à monsieur Sylvain JEAN), Marc-André BARBE, Gaël LEOPOLD (procuration à monsieur L. BARBE).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

VU : L'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT :

L'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département, composée de :

- une mission d'information et de conseils
- une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
- une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
- une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
- un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
- une mission d'animation de la politique de l'eau

La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- l'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département;
- l'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission au Département signée des deux parties;
- l'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne);
- la contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental;
- la nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE (le cas échéant).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DÉCIDE de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :

- **SATESE** : oui
- **SATEP** : non
- **Ingénierie** : oui

AUTORISE le Président à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Acte certifié exécutoire du fait de sa publication
et de sa transmission en Préfecture le

Le Président,

Richard Bouquet